

MICROFINANCE

## Maîtriser la croissance

*Par Nicolas Raulot, publié le 26.03.2010*

**TOUT JUSTE LANCÉ, LE LUXEMBOURG MICROFINANCE AND DEVELOPMENT FUND (LMDF) ILLUSTRÉ LA MONTÉE EN PUISSANCE DE CE SECTEUR SUR LA PLACE FINANCIÈRE. LE GRAND-DUCHÉ DOIT NÉANMOINS PRÉVENIR LES DÉRIVES QUI NUIRAIENT À SON IMAGE.**

Il y a des signes qui ne trompent pas. Cette année, et pour la première fois depuis 2005 (érigée en année du microcrédit par l'ONU), une journée consacrée à la microfinance a été accolée à la conférence de printemps de l'Alfi qui a eu lieu du 23 au 25 mars. L'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement réfléchirait même à institutionnaliser ce rendez-vous dans le cadre de son événement traditionnel. Il faut dire que, sans même parler des effets bénéfiques qu'il produit au Sud et au Nord en termes d'accès au système financier et de lutte contre la pauvreté, le secteur gagne en importance sur la Place. Les initiatives se multiplient au sein du centre financier, qui prend peu à peu le relais du gouvernement dans un pays où l'aide publique au développement avoisine 1% du PIB.

Un des projets les plus emblématiques de cette montée en puissance est le Luxembourg Microfinance and Development Fund (LMDF), un fonds à caractère social qui soutient des institutions de microfinance (IMF) en Afrique, en Asie et en Amérique latine et qui a été officiellement présenté le 11 mars dernier.

### Six banques et deux assurances

Il s'agit d'une Sicav dite partie II (établie conformément à la partie II de la loi du 20 décembre 2002), adaptée aux placements à long terme et qui offre aux investisseurs la préservation de leur capital avec «un rendement financier palliant au moins l'inflation». Ce fonds a ceci de particulier qu'il est né d'une initiative publique (LuxMint ou Luxembourg Microbanking Intermediary Scheme), mais qu'il associe aujourd'hui plusieurs partenaires privés: en tout, six banques (Dexia BIL, BGL BNP Paribas, BCEE, Banque de Luxembourg, Banque Fortuna, CBP) et deux compagnies d'assurances (Foyer, La Luxembourgeoise) qui pourront commercialiser les fonds dans leurs réseaux par tranches de 100 euros. «Voilà une illustration parfaite de ce à quoi nous voulons arriver en termes de partenariats public-privé et d'effet de levier. En 2000, l'Ada (Appui au développement autonome, ndlr.) a reçu 800.000 euros pour les prêter à des IMF au profit de micro-entrepreneurs. Aujourd'hui, nous sommes en train d'externaliser cette activité. Dans cinq ans, la Sicav pèsera 25 millions d'euros avec l'aide des banques qui au départ n'auraient pas voulu prendre un tel risque», explique Axel De Ville, directeur exécutif d'Ada. Créée en 1994, l'ONG vient de quitter des locaux devenus trop étroits au Limpertsberg pour un siège beaucoup plus spacieux au 2 de la rue Sainte-Zithe, en plein centre-ville.

Autre exemple de cet «effet de levier» cher à Ada: «Il y a six ou sept ans, nous avons lancé [www.lamicrofinance.org](http://www.lamicrofinance.org), un portail francophone notamment destiné à l'Afrique de l'Ouest, grâce au financement de la coopération luxembourgeoise. Eh bien, aujourd'hui, le projet est totalement pris en charge par d'autres sources. L'argent de la coopération luxembourgeoise a une fois encore servi à engager une dynamique», se réjouit Axel De Ville. Capitale européenne, voire mondiale des fonds d'investissement internationaux, le Luxembourg parvient également à se positionner comme un centre incontournable, en termes de véhicules d'investissement en microfinance (VIM). «Sur la centaine de véhicules existants dans le monde, 24 sont domiciliés au Luxembourg», explique Daniel Dax, general manager de Luxflag (Luxembourg Fund Labelling Agency). Cette asbl fondée en juillet 2006 est chargée de décerner son label officiel à des OPC (luxembourgeois ou non) investissant au moins 50% de leurs actifs en microfinance, en fonction de critères précis et publics. Ce label attribué pour un an seulement et renouvelable, a déjà été décerné à huit fonds dont le Dexia Micro-Crédit Fund, lancé en 1998 et dont le rendement annuel dépasse le plus souvent les 5%.

Une demi-douzaine d'autres fonds en gestation ou en cours de lancement n'entrent pas encore dans les statistiques, comme le LMDF. «45% des encours des VIM sont domiciliés au Luxembourg, comme six des dix principaux fonds de microfinance», poursuit Daniel Dax. «Le Luxembourg offre une souplesse

et une palette de structures juridiques qui peuvent convenir aux différents besoins particuliers des promoteurs des fonds», ajoute Laetitia Hamon, business development officer chez Luxflag. Sur les 24 véhicules officiellement répertoriés, sept sont des fonds de structuration, sept des Sicav partie II, trois des Sicar (sociétés d'investissement en capital à risque), deux des FCP partie II et cinq des FIS (fonds d'investissement spécialisés).

### Effet de réseau

Si chacun reconnaît que l'activité n'a pas encore généré beaucoup d'emplois sur la Place, les professionnels mettent en avant les effets de réseau et d'enrichissement mutuel que produit la microfinance. «Chaque fonds a un conseil d'administration et génère une infrastructure», souligne Daniel Dax. «Qui dit fonds dit auditeurs, qui dit fonds dit avocats», ajoute Axel De Ville. Au sein du groupe de travail Alfi sur les fonds socialement responsables (FSR), un sous-groupe consacré à la microfinance a été constitué. Il est présidé par Tom Seale, CEO de l'European Fund Administration (EFA). «L'IFBL (Institut de Formation bancaire, Luxembourg, ndlr.) et l'Ada ont également mis en place un cycle de formations spécialisées en microfinance dispensées en français et en anglais», note Laetitia Hamon. «Il faut bâtir à partir de l'expérience de la microfinance pour capitaliser sur d'autres niches comme la finance responsable ou les énergies renouvelables... Le terme de diversification prendra alors tout son sens», ajoute Axel De Ville.

Enfin, le secteur bénéficie toujours du plein soutien du pouvoir exécutif, qui a affiché dans son programme 2009-2014 sa volonté de miser sur la microfinance pour diversifier les activités de la place financière, avec la bénédiction de la grande-duchesse Maria-Teresa. Les professionnels se réjouissent notamment du fait que le gouvernement ait décidé d'exempter les fonds de microfinance luxembourgeois de la taxe d'abonnement.

Mais pour Axel De Ville, il faut se garder de mesures uniquement favorables à l'investissement et au «commerce» de la microfinance. Il met en garde contre les dérives éventuelles qui terniraient la réputation de la Place. Des scandales ont déjà éclaboussé le secteur à l'étranger et semé le doute dans l'esprit de certains investisseurs. «Les éléments fiscaux peuvent aller à l'encontre de l'effet recherché. Il faut trouver un équilibre entre fiscalité et responsabilité sociale, recommande le directeur exécutif d'Ada. Il faut soutenir des activités en microfinance qui ne relèvent pas directement de l'investissement, mais de la gestion des risques, de la réglementation...»

Plutôt que de mettre en place une structure de gouvernance, Axel De Ville insiste sur la nécessité d'une conciliation et d'un dialogue permanent entre les acteurs. Selon lui, la concertation et les échanges d'expériences doivent notamment être encouragés au travers de la Table ronde de la microfinance qui a vu le jour à l'initiative de la Direction de la Coopération au Développement et du ministère des Finances. Axel De Ville se réjouit également de la montée en puissance du label Luxflag qui rassure les investisseurs sur la véritable destination de leurs fonds.